

conser

Responsible  
Investment  
Solutions

Etablissement d'une Charte d'investissement  
pour la Caisse de Pension  
Artes & Comoedia





## Sommaire

Introduction.....	4
Résultat des sensibilités durables et éthiques.....	6
Charte.....	8
Principes.....	8
Portée et mise en oeuvre de la Charte .....	12

## Introduction

La **fondation de prévoyance Artes & Comoedia** a été créée afin de proposer une prévoyance professionnelle sur mesure pour le monde du spectacle, dans un souci de protéger ses assurés de la précarité et de la volatilité du revenu au-delà de l'âge de la retraite.

En effet, les métiers de la culture se caractérisent par une succession de périodes d'emploi et de périodes chômées, avec des employeurs très divers et des contrats de courte durée.

Le Conseil de fondation est attaché à la notion **d'exemplarité et de responsabilité**. Dans son règlement de placement, il stipule, en plus du respect des **critères de sécurité, de rendement et de liquidité**, vouloir favoriser les investissements responsables et durables. Il se réserve le droit de surveiller **sous l'angle éthique**, les investissements directs ou à travers des placements collectifs.



## Charte

Afin de clarifier **ses objectifs en matière d'investissements responsables et durables**, le Conseil de fondation a rédigé sa Charte d'investissement. Cette Charte définit les principes généraux qui vont être appliqués à la gestion de la fortune de la Fondation.

Cette démarche sera amenée à évoluer et à progresser dans le temps au fur et à mesure de l'évolution des perspectives d'investissement et des enjeux liés au développement durable.

Cette transformation, progressive et échelonnée dans le temps, doit s'inscrire dans une logique de sécurité, de rendement et de liquidité afin de ne pas prêter les objectifs financiers et sociaux de la Fondation de prévoyance sur le long terme.

Cette démarche se traduit entre autres par :

- Une prise en compte plus systématique des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (**ESG**) afin de favoriser les meilleures pratiques et d'améliorer les profils rendement risque à long terme des investissements.
- Une dimension éthique qui s'assure que les valeurs de la Fondation ne soient pas compromises par des investissements inadéquats
- Un souhait de sélectionner des solutions innovantes et avec comme objectif un impact direct social et/ou environnemental positif.
- Un engagement actionnarial qui vient renforcer la volonté de contribuer activement aux enjeux ESG des entreprises dont la Fondation est actionnaire.



## La culture pour le développement durable

A l'heure où la communauté internationale se penche sur le future Agenda de développement de l'après 2015, tous les efforts se concentrent afin de mettre la culture au cœur du programme du développement mondial.

La culture, dans tous les sens du terme, du patrimoine culturel aux industries créatives et culturelles, en passant par le tourisme culturel, est à la fois un facilitateur et un moteur des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

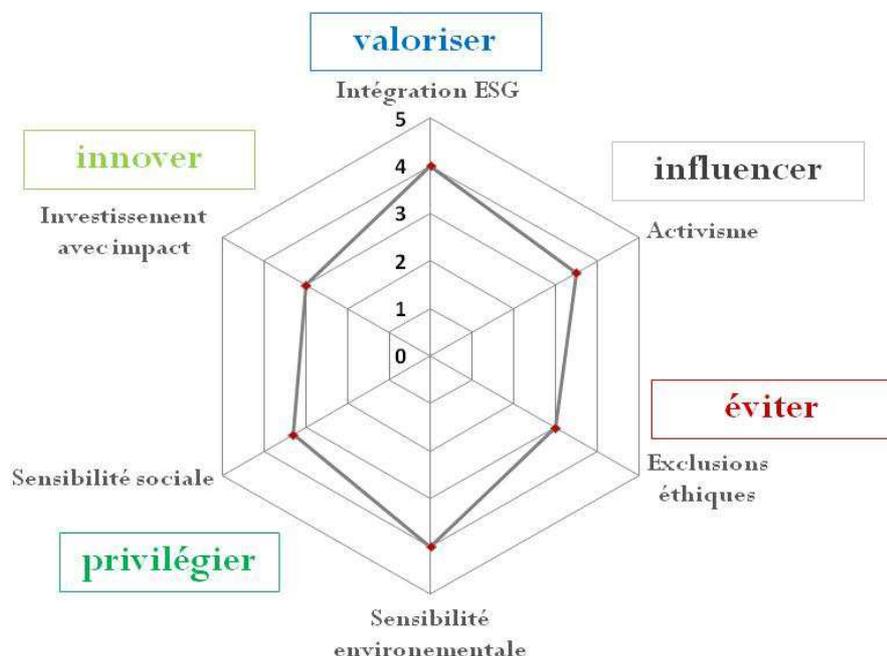
Les domaines clefs dans lesquels la culture peut jouer un rôle décisif au sein de l'agenda international de développement à venir ont été identifiés : l'éradication de la pauvreté, la qualité de l'éducation, la gestion environnementale durable, les villes durables et la cohésion et inclusion sociale.

**UNESCO**

*"Construire la paix dans l'esprit  
des hommes et des femmes"*

## Résultat des sensibilités durables et éthiques

Représentation graphique du profil durable exprimé par le **Conseil de Fondation d'Artes & Comoedia**, le 14 septembre 2015



### Lecture du graphique :

Les approches intégration ESG\* et investissement avec impact sont mutuellement exclusives.

Les sensibilités sociales et environnementales représentent l'intérêt de la Fondation par rapport à ces deux thèmes

Les expositions aux approches activisme et exclusions éthiques peuvent se cumuler (overlay) avec les autres approches (ESG\* et impact).

Légende : 0 = faible conviction et 5 = forte conviction

\*ESG : environnement, social & gouvernance

### Lexique

<b>Valoriser</b> : intégration ESG	investissements intégrant les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus d'analyse et de gestion
<b>Innover</b> : investissement avec impact	investissements centrés sur des entreprises ou des projets offrant un double bénéfice à long terme: du rendement financier et un impact social et/ou environnemental positif et mesurable
<b>Influencer</b> : activisme	investissements incluant l'exercice des droits de vote et/ou un dialogue avec la direction des entreprises sur les aspects ESG
<b>Éviter</b> : exclusions éthiques	investissements excluant des sociétés en raison : du secteur d'activité ou de l'exposition à des controverses majeures
<b>sensibilité environnementale</b>	investissements permettant de soutenir des projets/entreprises répondant aux défis environnementaux
<b>sensibilité sociale</b>	investissements permettant de soutenir des projets/entreprises répondant aux défis sociaux



Extrait du règlement de placement (15 décembre 2014)

## 2. PRINCIPES DE PLACEMENT

Les placements doivent être effectués conformément au but de prévoyance de la fondation, en tenant compte des **critères de sécurité, de rendement et de liquidité**.

Lors de la mise en place de la stratégie de placement et du choix des valeurs, la fondation est liée par son but, qui est **d'assurer les prestations promises dans le cadre de la prévoyance professionnelle, survivants et invalidité**.

Les objectifs poursuivis sont la **sécurité, la répartition des risques et un rendement conforme aux évolutions des marchés, l'aspect sécurité figurant au premier plan**. Par ailleurs, les placements seront orientés sur des valeurs pouvant garantir une liquidité suffisante. Le niveau des liquidités doit assurer la capacité de la Fondation de servir notamment les montants prévisibles de rentes des pensionnés, capitaux vieillesse et décès, prestations de sorties à payer, retraits pour la propriété du logement ou en cas de divorce, en tenant compte des cotisations, prestations d'entrée ou du réassureur à recevoir, rachats et remboursements volontaires.

Enfin, les placements dans des **sociétés dont l'activité et les produits sont socialement responsables et durables seront favorisés**. A ce titre, les investissements directs dans des sociétés dont l'une des activités est liée à l'armement, au nucléaire, au tabac et au jeu sont exclus. Le Conseil de Fondation se réserve le droit de surveiller sous l'angle éthique, les investissements directs ou via des placements collectifs, de demander des informations supplémentaires si nécessaire et le cas échéant, exiger un désinvestissement des sociétés ne remplissant pas ses critères éthiques.

## Charte

### Principes d'investissement pour Artes & Comoedia

Le Conseil de Fondation partage unanimement la vision d'un développement durable qui se définit comme « un développement qui ne compromet pas les besoins des générations futures. Il s'appuie sur une vision long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques»

Cette Charte décrit les principes et les convictions guidant les décisions d'investissement dans le respect du développement durable. Cette philosophie de placement est sujette à de constantes adaptations, elle est évolutive, pragmatique et restera ouvertes aux différentes innovations.

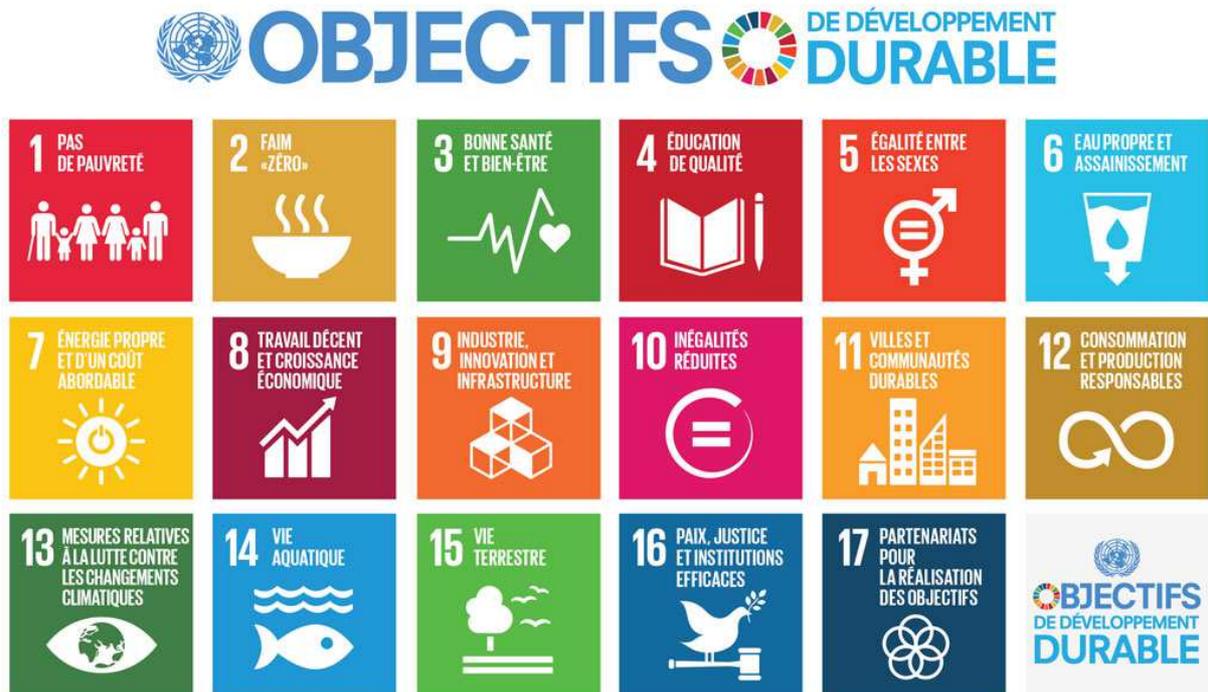
## Principes

Conforme à ses valeurs de solidarité et de mutualité, Artes & Comoedia envisage l'investissement dans le respect des principes suivants:

- Agir **avec intégrité** et responsabilité à l'égard de ses assurés et dans ses activités de gestion des avoirs  
« **Nous souhaitons aligner nos activités avec nos valeurs** »
- Adopter une vision de **long terme**, en ligne avec l'horizon temps de ses engagements  
« **Nous partageons la conviction que l'investissement responsable s'inscrit dans une logique de long terme** »
- Assurer une double **responsabilité**, celle **fiduciaire** garante d'un rendement du capital adéquat, et celle **sociétale** qui finance un monde plus équitable et durable  
« **Cette approche est apte à générer une performance durable à long terme...** »
- Soutenir **l'émergence de nouveaux modèles d'affaire** orientés vers une économie de partage et aptes à renforcer une économie durable  
« **... et à favoriser de meilleures pratiques au sein des entreprises**»
- Faire preuve d'exemplarité et gérer en toute **transparence**; en qualité d'investisseur engagé, rendre compte de son style de gestion et participer à l'échange des meilleures pratiques.

## Investir avec conscience et responsabilité

Par investissement responsable, La Fondation souscrit à la définition d'Eurosif "réconcilier les objectifs financiers avec leurs préoccupations d'ordre environnemental, social et éthique »



Les approches privilégiées doivent permettre de saisir les opportunités liées aux enjeux du développement durable et favoriser les entreprises acquises aux bonnes pratiques de durabilité, sans prêter la performance du portefeuille.

## Référentiel des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

Par investissement responsable, Artes & Comoedia entend la prise en compte, d'une façon formelle, des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (**ESG**) dans la gestion de ses avoirs et dans l'exercice de ses droits patrimoniaux.

**1. Une prise en compte plus systématique** des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (**ESG**) favorise les meilleures pratiques et améliore les profils rendement/risque à long terme des investissements

- 1) **Environnement** : s'assurer la prise en compte et la préservation de l'environnement dans la stratégie de l'entreprise
  - selon la nature de l'industrie et de ses activités, détermination globale et maîtrise des impacts (air, eau, sol), éco-efficience des processus de production, mesures de précaution en place, innovation des produits, anticipation et réduction des émissions polluantes, évaluation du système de management, qualité de l'information et des indicateurs fournis.
- 2) **Social** : s'assurer une prise en compte et une gestion opportune des parties prenantes sociales
  - a. *Collectivité* – code de conduite des affaires, respect des droits de l'homme et des conventions internationales en matière de droits fondamentaux, engagement pour la collectivité, etc.
  - b. *Clients* – promotion de la qualité et sécurité des produits. Mise en place d'outils favorisant les meilleures pratiques dans le domaine. Respect des consommateurs et des règles de fonctionnement du marché. Absence de comportement ayant pour effet d'entraver le bon fonctionnement du marché et de pratiques anticoncurrentielles.
  - c. *Employés* – définition et mise en œuvre d'un politique de gestion des ressources humaines sur le long terme, qui intègre les aspects de formation, gestion équilibrée vie professionnelle/ vie familiale, égalité homme/femme. Mise en place des dispositifs permettant d'améliorer la qualité et la sécurité des conditions générales de travail.
  - d. *Fournisseurs* – assurer le respect de normes de qualité, traçabilité et d'éthique des affaires auprès des fournisseurs. Promotion d'actions visant à mettre en place des relations de coopération avec les fournisseurs et sous-traitants
- 3) **Gouvernance** : de bonnes structures de gouvernance peuvent contribuer à la stabilité des marchés et à la réduction des risques des investissements. Vérifier donc l'application des principes de bonne gouvernance d'entreprise, à savoir : traitement égalitaire des actionnaires, l'indépendance du conseil d'administration et l'équilibre des pouvoirs entre conseil d'administration et organe exécutif, transparence sur l'activité et la situation financière, efficacité de l'audit et des mécanismes de contrôle, mode de rémunération des dirigeants et administrateurs, traçabilité des décisions

2. Les entreprises qui font l'objet de **graves controverses ESG**, matérielles et récurrentes, s'exposent à des sanctions pouvant affecter durablement leur performance financière et économique. Ces entreprises sont contraires à l'éthique de la Fondation.

- **Activités/secteurs à exclure**

- Armement
- Organismes génétiquement modifiés (OGM)
- Nucléaire (matière première et production énergétique)
- Secteur des matières premières

- **Controverses ESG à éviter**

- Non respect des communautés locales et des droits humains sur toute la chaîne de valeur de l'entreprise et particulièrement envers les parties prenantes de l'entreprise.
- Non respect des conventions des Nations Unies concernant les pires formes de travail des enfants.
- Non respect des standards internationaux concernant le droit du travail, l'égalité des sexes, les normes anti-corruption ainsi que des conditions de santé et sécurité sur les sites de production
- Pollutions et dommages environnementaux récurrents et significatifs

3. La Fondation souhaite **soutenir les entreprises qui innovent** et favorisent une économie durable & solidaire au travers d'un impact social et/ou environnemental positif.

Notre société est aujourd'hui confrontée à des défis ayant des conséquences environnementales, sociales et économiques majeures. Afin de stimuler la recherche et le développement de solutions innovantes répondant à ces défis, la Fondation valorisera l'investissement thématique ou d'entrepreneuriat social. S'ils répondent aux exigences financières, la Fondation pourra choisir des fonds de placement qui investissent dans des entreprises, cotées ou non cotées, dont les produits ou services apportent des réponses concrètes aux enjeux du développement durable et qui renforcent la mission de Fondation.

4. La Fondation envisage **l'engagement actionnarial** afin de promouvoir activement la gestion des enjeux ESG au sein des entreprises dont elle est actionnaire.

Exercer ses droits d'actionnaires et/ou engager le dialogue avec les sociétés est une condition nécessaire pour tout investisseur à long terme guidé par le concept de développement durable. Le dialogue a pour but de sensibiliser les entreprises aux bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise et aux exigences du développement durable, afin d'entamer un processus d'amélioration.

## Portée et mise en œuvre de la Charte

Cette Charte s'applique principalement à la gestion des valeurs **mobilières** de la Fondation. L'investissement responsable n'est pas considéré comme une classe d'actif en tant que telle, mais comme une philosophie qui touche l'ensemble des classes d'actifs lorsque des solutions d'investissement éligibles existent. Les objectifs et exigences de rendements sont donc **similaires** aux placements traditionnels.

Reconnaissant que l'application de cette philosophie aux différentes classes d'actifs (actions, obligations, etc.) va impliquer des contraintes, des risques et des opportunités variés, la Fondation opte pour une approche pragmatique, en appliquant ces principes progressivement.

### Types d'approches favorisées

- **Actions:** par rapport à son exposition en actions, la Fondation favorisera les solutions qui prennent en compte, de manière formelle, dans leur processus d'investissement les facteurs ESG dans une logique de meilleure gestion des risques et de promotion des meilleures pratiques.
- **Obligations:** pour son exposition obligataire, la Fondation appliquera aux émetteurs privés (corporate bonds) les mêmes critères que ceux établis pour la sélection des fonds en actions. L'évaluation des émetteurs étatiques ou d'organisations internationales sera effectuée au cas par cas dans le respect de la présente Charte.
- **Investissements non cotés :** en matière de « Private Equity », seront sélectionnés prioritairement des solutions/fonds dont l'objectif est d'investir dans des sociétés dont les produits ou services offrent des solutions concrètes aux défis environnementaux et sociaux. Ces investissements permettent ainsi d'augmenter l'impact positif et de soutenir une économie durable.

### Evaluation régulière

La mise en place de cette approche étant progressive, une revue régulière du portefeuille sera réalisée pour déterminer le respect de la Charte. Elle s'appuiera notamment sur un suivi continu. Pour cela, le Conseil de Fondation se fixe des objectifs en termes de proportion de fortune couverte par les principes de l'investissement responsables et fait régulièrement le bilan de la progression.

### Transparence

En qualité d'investisseur engagé, la Fondation de prévoyance Artes & Comoedia souhaite valoriser cette démarche positive, et envisage un dialogue plus ouvert avec les acteurs de la finance et de l'investissement afin de les sensibiliser à l'approche durable.

Consciente que l'apprentissage en la matière est long et complexe, la Fondation est ouverte à partager son expérience et son expertise avec d'autres acteurs ou homologues. Elle souhaite s'inscrire dans une logique d'échange de bonnes pratiques.